

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION nº 2012/06/26-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 7 juin 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE:

OBJET: Stages facultatifs

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire propose au conseil d'administration d'approuver les dispositions suivantes concernant les stages facultatifs.

Les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs dans les cycles L et M, obligatoirement accompagnés d'une convention.

Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

Le conseil d'administration approuve cette proposition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 30

Quorum: 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 26 juin 2012

Yver BERLAND Président de l'Université d'Aix-Marseille